Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, suivez ce lien

Infolettre N°57 - 15 décembre 2021
Santé et habitat en période de Covid-19

Le sujet de l'habitat et des conditions de logement a un lien fort avec la crise actuelle et ce depuis son déclenchement en mars 2020. Le confinement et ses suites a constitué une situation très difficile pour les personnes en habitat dégradé, insalubre, ou en surpeuplement, victimes à la fois des conséquences d'une épidémie les touchant davantage, et d'un confinement très difficile à supporter.
Grâce à la mobilisation de tous, l'essentiel des activités d'enquête pour aider les ménages à sortir de l'insalubrité a pu être maintenue en 2020 pour un nombre de signalements resté le même que les années précédentes. Ce maintien d'un service public au plus près des plus précaires a été l'un des grands combats de l'Agence durant le confinement. Par ailleurs, il s'agissait de prendre en compte le vécu de cette situation exceptionnelle, qui a perduré au-delà du déconfinement, chez les familles, et lutter contre les effets de celui-ci, notamment en termes de renoncements aux soins pour les enfants.

Aujourd'hui nous sommes encore dans une situation très critique, qui se maintient avec les effets durables en termes de souffrance psychique. Nous devons agir sur tous les tableaux : profiter de vos contacts avec la population, rendus plus intenses, en appui à la vaccination, pour prendre en compte et nous relayer ces situations difficiles, en vous saisissant des outils présentés dans cette infolettre, tant les documents d'information produits par l'ARS dont une brochure éditée spécialement lors de la crise, que les liens vers les services d'appui aux publics concernés. N'oubliez pas la vaccination antigrippale, en général la grippe se développe de fin décembre à janvier.

Lise Janneau
Directrice adjointe de la Santé Publique

Actualités : La mobilisation s'amplifie face à la 5e vague

La situation se dégrade nettement depuis la mi- novembre avec un taux d'incidence moyen passant de 101,7 cas pour 100 000 au 17 novembre à **501 cas pour 100 000 au 9 décembre**, malgré une couverture vaccinale importante (**86% des franciliens éligibles ont un schéma vaccinal complet**). La tension s'est accentuée dans les hôpitaux avec **1188 patients** en hospitalisation conventionnelle, contre 530 fin octobre, et 505 en soins critiques.
La majorité des patients sont non vaccinés.
Dans les hôpitaux : le Plan BLANC est réactivé auprès de l'ensemble des établissements de santé franciliens (Niveau 2 de mobilisation interne au 9 décembre 2021). Il permet aux directeurs d'établissements en lien avec les directeurs médicaux de crise, de prendre les mesures de gestion adaptées au niveau local, hôpital par Hôpital. Il est important de rappeler aux populations rencontrées que **l'activation du plan blanc ne doit pas conduire à renoncer aux soins et à consulter en cas de besoin, notamment les personnes souffrant d'une maladie chronique,** nécessitant une prise en charge régulière.
Du côté de la vaccination : les pharmaciens sont habilités à ouvrir le dimanche pour vacciner contre la Covid et la grippe saisonnière (Arrêté du 6 décembre - JORF n° 0284 du 7 décembre 2021), les capacités d'accueil des centres de vaccination sont amplifiées avec l'ouverture de nouveaux centres dont certains de grandes capacités [Porte de Versailles (75), Centre de vaccination de l'agglomération de st Quentin en Yvelines (78), Centre de vaccination Parinor (93)].
Tous les centres ouverts aux particuliers en Île-de-France sont répertoriés sur le site Santé.fr.

Un **numéro vert** **0800 009 110** (7/7j de 6 h à 22 h) est également lancé pour bénéficier d'une aide à la prise de rendez-vous.
Retrouvez toutes les opérations éphémères de vaccination et de dépistage menées en Ile-de-France. Vaccination et dépistage Covid-19 : suivi des opérations éphémères et des centre ouverts.

Mesures en vigueur

- La vaccination sera ouverte aux 5-11 ans en situation de surpoids ou atteints de pathologie à risque à compter du 15 décembre, sur la base du volontariat.
- Les 65 ans et plus pourront recevoir leur dose de rappel y compris sans rdv, dans n'importe quel centre.
- Nouvelles mesures en vigueur : https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Le logement, un déterminant majeur de santé

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le logement est un droit fondamental et un déterminant majeur de la santé.
Avec la pandémie de Covid-19, les inégalités sociales de santé ont été accentuées et le facteur logement a agi comme un amplificateur de crise impactant durablement les populations les plus défavorisées. Télétravailler, suivre l'école à la maison, faute d'espace suffisant et d'équipement numérique, s'isoler en cas de contamination ou de cas contact a été vécu comme une difficulté ayant un impact fort notamment sur la santé mentale des jeunes et des adultes. Pour les sans-abris, il a fallu trouver des solutions de logement d'urgence. Pour les populations en difficultés, le plus souvent en emploi précaire, le poste logement continue de peser dans le budget du ménage conduisant le plus souvent à des impayés de loyer ou de facture énergétique et à des risques d'expulsion.

La pandémie Covid-19 et les inégalités sociales de logement

Le mal-logement entraine une forte vulnérabilité à la Covid-19. Le risque accru d'être infecté, d'avoir des formes graves de la maladie est lié à la densité et à la proximité des personnes dans l'habitat, au fait de vivre dans un hébergement collectif pour les plus précaires, mais aussi à la difficulté de pouvoir appliquer les gestes barrière (accès à l'eau, toilettes, douches individuelles). Ces conditions sont plus durement ressenties chez les personnes de plus de 65 ans, celles qui ont des antécédents cardio vasculaire ou sont atteintes de diabète, pathologies chroniques, respiratoires, cancers.
Du point de vue des habitants, la santé respiratoire et la santé psychique sont les plus affectées par les conditions de logement dégradées. Les conditions vétustes (moisissures, humidité, mauvaises ventilations, précarité énergétique, sur-occupation) sont les désordres les plus fréquents avec la vétusté électrique et l'instabilité du bâti. Elles sont à l'origine de douleurs musculo squelettiques, d'anxiété, de dépression, de pathologies respiratoires et d'atteintes cardio-vasculaires liées à des concentrations de monoxyde de carbone qui sont un autre facteur de surmortalité en cas de Covid-19.
Les conséquences du mal-logement ont eu un poids déterminant dans les difficultés à vivre le confinement : conditions de vie dégradées inadaptées aux recommandations sanitaires, fermeture des équipements publics ; et un impact direct sur la santé des habitants : **9,2% des personnes vivant dans un logement surpeuplé ont été touchées par le virus en mai 2020 contre 4,5% de la population générale**. Le confinement a également exposé à des aggravations des comportements addictifs, des troubles de l'humeur, à l'anxiété, chez les adultes comme chez les enfants.

Habitat sur-occupé : risques de santé, risques de violences

Une grande partie des habitants vivant dans des quartiers défavorisés est logée dans des appartements exigus souvent sur-occupés : cette situation amène de nombreux parents, enfants et jeunes adultes à dormir à plusieurs dans une même chambre ou à partager le salon.
La sur-occupation des logements peut s'apprécier selon le nombre de pièces ou selon la surface par personne. Dans le premier cas, on apprécie le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement ; dans le second, l'espace

disponible.. En surface, une occupation « normale » se traduit par 9m² pour une personne seule, 16m² pour un couple, et 9m² par personne supplémentaire.
Le recensement de la population se fonde sur le nombre de pièces.

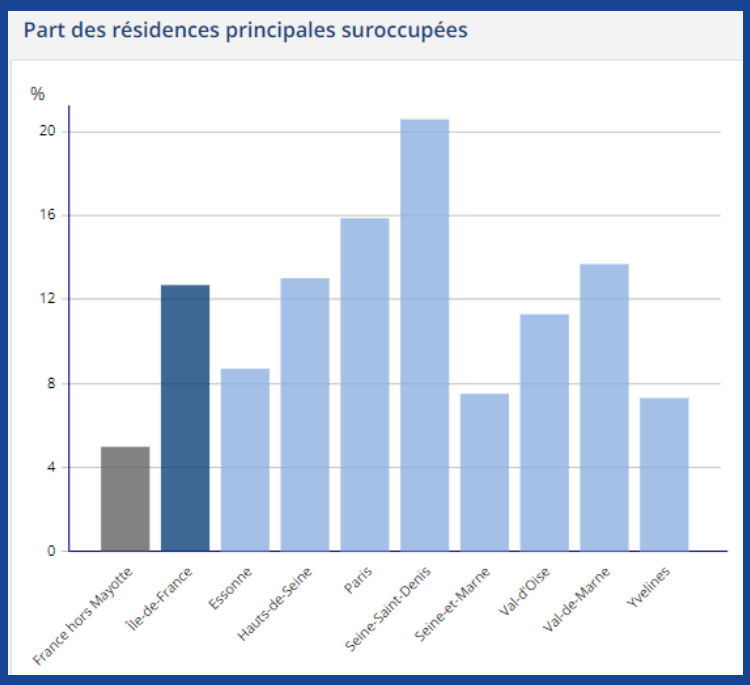

En agglomération parisienne, 13,7% des résidences principales sont sur-occupées, c'est-à-dire que le nombre de pièces rapportées au nombre d'habitants est insuffisant.
En Seine-Saint-Denis, ce taux est estimé à 20,6% des résidences principale.
A Paris, ce taux se situe autour de 15,9%.
(Source : INSEE, recensement de la population 2016, exploitation complémentaire).

La promiscuité peut affecter la santé de toute la famille : manque de sommeil, stress lié aux difficultés à avoir un espace pour profiter d'une certaine intimité, faire des activités, se concentrer pour ses devoirs scolaires, …
Si à cela s'ajoute une obligation d'isolement, dans l'éventualité d'un cas positif ou cas contact à la Covid de l'un des membres de la famille (parents ou enfants suite à une fermeture de classe), l'équilibre de vie est de suite mis sous pression, notamment lorsque l'on vit dans un logement trop petit.

La crise sanitaire actuelle, combinée à la sur-occupation d'un logement, est propice à l'augmentation des violences conjugales et intrafamiliales. Pour y remédier et venir en aide aux personnes confrontées à tous types de violences, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre :

- Composez le **39 19 Violence Femmes Info**
- *Arrêtons les violences :* Cliquez ici
- *Protection des enfants en danger ou en risque de l'être :* **Appel gratuit - composez le 119**
- *Plate-forme Psy Ile-de-France :* Cliquez ici
- *Souffrance prévention du suicide :* **Composez le 3114**

Habitat insalubre indigne : une trappe à risques et insécurité en matière de santé

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'ARS a porté une attention particulière aux personnes vivant dans des habitats dits indignes. Elle a ainsi assuré en moyenne 80% de son activité habituelle sur l'insalubrité et la lutte contre le saturnisme (1946 signalements examinés, 1092 situations expertisées et 793 nouveaux ménages accompagnés) et a donc maintenu son engagement sur ces missions.
Les actions de l'ARS tout au long de la crise sanitaire ont été diversifiées. Lors du confinement, les équipes de l'ARS (techniciens territoriaux) se sont déplacées sur les situations les plus urgentes et ont développé des interventions à distance. Elles ont proposé des conseils et des recommandations concernant le nettoyage des moisissures dans les logements de manière à limiter l'exposition des occupants aux spores qui, dans un contexte de confinement peut provoquer ou aggraver un asthme, une affection respiratoire ou des allergies. Les équipes ont mis en place une doctrine visant à adapter les pratiques notamment en matière d'aération afin d'éviter les contaminations entre les occupants et les agents réalisant les visites à domicile. Cette doctrine recommandait notamment l'aération des logements en amont de la visite. La continuité des missions a été assurée pendant toute la crise sanitaire, y compris de manière dématérialisée.
Un document en direction des proches et des intervenants auprès des familles en habitat dégradé a été édité et diffusé : Cliquez-ici
La question de l'isolement des personnes confrontées à la Covid-19 a été abordée et il a été décidé avec la préfecture de région qu'en cas de positivité, les personnes en habitat insalubre et celles en hébergement ou à la rue pouvaient être prises en charge dans les centres d'accueils spécialisés.

La promotion de la santé liée à l'habitat doit aller au-delà de la seule intervention sur l'habitat insalubre.

L'ARS s'est dotée d'une stratégie de plaidoyer qui l'a conduite à soutenir des évaluations d'impact en santé, à signer des conventions avec des intervenants urbains, à peser sur des schémas de programmation urbaine.

De la rue d'Aubagne de Marseille à la décrépitude des grands immeubles de la région Île-de-France, l'habitat indigne fait régulièrement les gros titres de la presse et ce, bien avant la crise sanitaire. Avec une demande de logement social en forte augmentation depuis 2015, le mal-logement s'impose comme un sujet à part entière de santé publique.
Santé Publique France dans sa revue « La Santé en action N°457» propose une synthèse des réflexions et recommandations sur le logement, déterminant majeur de la santé des populations : Cliquez-ici

Parole d'acteur : Association Amisey : « la crise de la Covid est venue ajouter des difficultés supplémentaires pour des familles déjà fragilisées »

L'association basée à Poissy (78) se trouve souvent confrontée à des situations de mal-logement. Souâd Oggad la directrice, l'illustre par deux exemples : « Pendant le premier confinement, nous avons rencontré **une famille vivant dans une pièce de 11m², avec 4 enfants** pour qui il est difficile de rester confiné toute la journée dans un espace exigu, situation source de tensions, voire de violences physiques ou verbales du fait de la promiscuité. Autre exemple, celui d'**une famille avec 3 enfants vivant dans un logement insalubre et trop petit** (humide, froid, avec des moisissures dans plusieurs pièces et notamment dans la salle de bains). Les parents sont conscients des dommages potentiels de cet environnement pour la santé de leurs enfants et des difficultés à assurer le suivi scolaire à domicile et des activités récréatives quand les structures d'accueil et les centres de loisirs sont également fermés ».

Comment l'association fait-elle face et organise-t-elle une réponse adaptée ?

Elle est à l'écoute de chaque personne selon ses besoins : pour un accompagnement administratif (constitution d'un dossier de logement et du droit au logement opposable), la rédaction d'une lettre de signalement au service d'hygiène santé ou une demande de délai aux bailleurs pour le règlement des loyers, etc. Pour les enfants, elle apporte conseils et suggestions pour améliorer leur quotidien.

Elle participe aussi à faire vivre un esprit de solidarité et de convivialité en apportant un soutien de première nécessité par la distribution de paniers repas avec « Les Mères Solidaires de Poissy » et un soutien moral, une écoute via une veille téléphonique. En cas de nécessité, AMISEY s'appuie et/ou oriente vers des structures spécialisées comme l'association ACESY lorsqu'il s'agit de gestion du stress, de violences physiques ou verbales ou de la prise de poids des enfants.

Redynamisation de la campagne de vaccination contre la grippe

Depuis le démarrage de la campagne de vaccination le 18 octobre, d'abord réservée aux publics cibles (personnes âgées, atteintes de maladies chroniques, en situation d'obésité.) jusqu'au 22 novembre, le taux de vaccination à 6 semaines atteint 39% contre 50% l'an dernier, à la même période. Rappelons que l'OMS préconise une couverture vaccinale de 75%, protectrice pour les plus fragiles.

L'enjeu est essentiel : il s'agit de protéger les personnes les plus à risques de formes graves et de ne pas accroitre la charge de notre système de santé, déjà très sollicité par l'épidémie de Covid et les autres virus de l'hiver, comme la bronchiolite.

L'épidémie de grippe, qui débute habituellement fin décembre - début janvier, cause le décès d'environ 8 à 10 000 personnes chaque année, dont une grande partie pourrait être évitée. Actuellement la surveillance des cas de grippe indique que le virus circule au même rythme que les années précédentes, à la même époque (2020 excepté). Si les gestes barrières sont indispensables, ils ne suffisent pas. D'où notre recommandation : vaccinez-vous, vaccinez vos patients : il est encore temps !

La vaccination antigrippale peut être réalisée en même temps que celle contre la Covid-19 : n'hésitez pas à demander cette double vaccination si vous le souhaitez.

Vous pouvez vous faire vacciner chez le professionnel de santé de votre choix : médecin, pharmacien, sages-femmes, Infirmières Diplômées d'Etat et à la pharmacie (pharmaciens et préparateurs en pharmacie).

Même vacciné.e, j'applique les gestes barrières

Boîte à outils

ARS IDF – Santé Environnement : **Habitat et construction** : Cliquez-ici
Droit au logement opposable (DALO) : Faire valoir son droit à un logement - Cliquez-ici
Pour se faire accompagner à l'élaboration de sa demande : https://assodalo.org/Se-faire-aider-dans-l-etablissement-de-sa-demande
Isolement – Lorsque l'on est cas contact ou positif à la Covid-19 : Cliquez-ici

Accès au calendrier 2021 du CODES 93 - Sessions de formation sur la Covid-19.
Un questionnaire pour recueillir vos besoins et attentes en formation : Répondez ici
L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur le site de l'ARS Ile-de-France et celui de PromoSanté Ile-de-France.

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram…) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr

Abonnez-vous à notre infolettre hebdomadaire en suivant ce lien.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, suivez ce lien